

**LE 5 JUIN 2017**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE**

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 5 juin 2017 à 20 h, présidée par M. Éric Hammal, maire suppléant et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte et les conseillères Mme Lucie Masse et Mme Chantal Montminy.

Le maire, M. Denis Ferland et le conseiller M. Gilles Viens sont absents.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 9 citoyens.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution  
2017-095**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

**ORDRE DU JOUR**  
De l'assemblée du 5 juin 2017

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. RAPPORT DU MAIRE**

3.1 Rapport du maire

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> mai 2017

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.1 Questions des citoyens

**6. CORRESPONDANCE**

6.1 Correspondance générale

**7. ADMINISTRATION**

7.1 Nomination de maire suppléant - résolution 2014-052

**8. TRANSPORT – VOIRIE**

8.1 Adjudication du contrat – Travaux sur la rue des Ormes et Percy

8.2 Planification des travaux de voirie 2017

8.3 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

8.4 Travaux de gainage sur rue Piercy – groupe ADE

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Fourniture de service de réponse aux appels d'urgence 911 / Avis de non-renouvellement

**10. URBANISME**

10.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mai 2017

10.2 Contestation de la superficie protégée par droit acquis – 50, rue des Hirondelles, lot 6

10.3 Dérogation mineure – au 57, rue Main, lot 4 666 082

10.4 Avis de motion – Règlement 2017-003 modifiant le règlement de lotissement no 98-07 concernant les droits acquis généraux des terrains

**11. HYGIÈNE DU MILIEU**

11.1 Aucun

**12. LOISIRS et CULTURE**

12.1 Dévoilement conjoint de la Voie des Pionniers

**13. FINANCES**

13.1 Rapport de délégation de compétence

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

13.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mai 2017

**14. DIVERS**

14.1 Ajout

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté à l'unanimité.**

**3. RAPPORT DU MAIRE**

**3.1 Rapport du maire**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017**

**Résolution  
2017-096**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité.**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande s'il serait possible de commencer la collecte du compost plutôt en avril. M. Hammal précise qu'il a été prévu de prolonger la période dès l'an prochain.

La citoyenne demande si la Ressourcerie des Frontières va poursuivre sa collecte en juillet. Le directeur général rappelle que présentement La Ressourcerie est en période de test jusqu'à la fin juin et que par la suite il y a 2 possibilités, soit la poursuite du projet pilote ou le retour à la collecte individualisée.

La même résidente demande si la municipalité a eu des nouvelles de la demande de subvention pour le projet du déploiement de l'internet. M. Martel précise ne pas attendre de nouvelle avant le milieu de l'été.

Une citoyenne demande s'il y a un délai de prévu pour déposer l'ordre du jour sur le site web de la municipalité car il n'avait pas été ajouté au site web à 18 h ce soir, situation qui selon ses dires arrive régulièrement. Le directeur général mentionne que normalement l'ordre du jour est déposé le jeudi précédent l'assemblée et qu'il va faire le suivi avec la personne responsable.

Un citoyen qui se dit victime d'un suivi un peu trop régulier de la part de l'inspecteur en bâtiment concernant la présence de son bateau et d'autres éléments sur son terrain vacant, demande à essayer de trouver une solution pour éviter l'amende prévue. Le maire suppléant mentionne qu'il y a des règlements à respecter concernant les nuisances aussi pour les terrains sans bâtiment principal.

Le même citoyen demande si une résidence qui n'est pas reliée au réseau d'égout et d'aqueduc a un compte de taxe moins élevé. Le directeur général mentionne que si un terrain est desservi par les services publics, celui-ci doit se raccorder au réseau public et qu'il y a une taxe reliée à chaque service.

Le résident nous mentionne aussi que son voisin dépose sa neige l'hiver sur son terrain. Le maire suppléant l'invite à parler directement à son voisin car cette question n'est pas de la compétence de la municipalité.

Le citoyen nous demande aussi une copie du rapport qui a suivi l'installation du P.A.V.A. dans son secteur suite à une plainte qu'il avait déposée. La conseillère, Mme Masse mentionne qu'à son souvenir il n'y avait pas de problématique particulière mais qu'elle va lui faire parvenir une copie du rapport statistique.

Un citoyen nous demande l'échéancier pour les travaux de rehaussement sur la rue des Ormes et Piercy. Le directeur général mentionne que ce soir la résolution mandatant le contracteur sera adoptée et que les travaux débuteront le mercredi 7 juin pour se terminer au plus tard le 23 juin.

Le même résident demande s'il y a un suivi dans le dossier de l'ancien dépanneur et si le fonctionnaire de Revenu Québec accepterait que la bâtisse de son bureau soit recouverte de graffitis et si les graffitis sur le dépanneur et le pont seront enlevés. Le directeur général précise qu'aucune communication n'est intervenue avec le Ministère depuis leur dernière rencontre et que les graffitis ne seront pas enlevés par le MTQ ni par le Ministère du Revenu.

Le citoyen nous demande aussi si des relevés d'arpenteur ont été pris pour la rue des Érables avant les travaux de réparation de la chaussée de l'an dernier et l'ajustement des regards car selon ses prétentions le chemin des Érables est sous la cote d'inondation et la municipalité devrait faire le nécessaire pour immuniser les voies publiques. Un suivi sera effectué afin de vérifier ses affirmations.

## **6 CORRESPONDANCE**

### **6.1 Correspondance générale**

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **7 ADMINISTRATION**

### **7.1 Nomination de maire suppléant – résolution 2014-052**

Le directeur général, M. André Martel informe la population que tel que décidé dans la résolution 2014-052, le maire suppléant pour la période de juin 2017 à août 2017 sera M. Éric Hammal.

## **8 TRANSPORT – VOIRIE**

### **8.1 Adjudication du contrat – Travaux sur la rue des Ormes et Piercy**

**Considérant que** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offre (SEAO) pour des travaux de rehaussement d'une partie de la rue des Ormes et Piercy ;

**Considérant que** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 11 mai dernier en présence des fournisseurs ;

**Considérant que** quatre soumissions ont été déposées dans les délais à savoir ;

Fournisseur	Prix	
	Avant taxes	Total
Eurovia Québec Construction	210 244.96 \$	241 729.14 \$
Pavages Maska	194 853.01 \$	224 032.25 \$
Sintra inc.	184 980.40 \$	212 681.21 \$
Couillard Construction Limitée	185 425.00 \$	213 192.39 \$

**Résolution  
2017-097**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adjuger le contrat à Sintra Inc. pour effectuer des travaux de rehaussement d'une partie de la rue des Ormes et Piercy

**Adopté à l'unanimité.**

**8.2 Planification des travaux de voirie 2017**

**Considérant** que le service de voirie a déposé un plan triennal d'entretien du réseau routier ;

**Considérant** que la municipalité dispose de surplus accumulés non affectés;

**Considérant** que le comité des travaux publics recommande d'effectuer des travaux important de mise à niveau du réseau routier;

**Résolution  
2017-098**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de procéder au transfert de 156 000 \$ du fonds accumulé non affecté au département de voirie au poste de dépense suivant ;

02-320-00-621 Rechargement 100 000 \$,

02-320-00-625 Pavage 25 000 \$

02-320-00-625 Correction 15 000 \$

02-320-05-521 Ponceaux 16 000 \$

Suite à l'exécution des travaux une résolution sera adoptée afin de préciser les montants exacts à être transférer.

**Adopté à l'unanimité.**

**8.3 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**Résolution  
2017-099**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu de demander une subvention de 20 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin de permettre la réparation de ponceaux sur le chemin du Taylor, le chemin du Ruisseau, le chemin Barnston et le chemin Bowen.

**Adopté à l'unanimité.**

**8.4 Travaux de gainage sur rue Piercy – groupe ADE**

**Résolution  
2017-100**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'octroyer les travaux de gainage pour les bris identifiés sur la rue Piercy tel que soumissionnés par la compagnie Groupe ADE au montant de 7 179.63 \$, plus taxes.

**Adopté à l'unanimité.**

**9 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9.1 Fourniture de service de réponse aux appels d'urgence 911 / Avis de non-renouvellement**

**Considérant** qu'en septembre 2007 la municipalité a convenu avec la MRC d'une entente intermunicipale pour mandater cette dernière afin de négocier et signer une entente avec la ville de Lévis pour le service 911;

**Considérant** que cette entente a pris fin le 31 décembre 2007;

**Considérant** qu'en octobre 2007 la MRC autorisait, par la résolution 296-07, la signature avec la ville de Lévis d'une entente relative à la fourniture de service de réponse aux appels d'urgence 911 pour et au nom des municipalités participantes ;

**Considérant** que cette entente avec la ville de Lévis d'une durée initiale de 5 ans (se terminant le 31 décembre 2013) prévoit, à l'article 12, une clause de reconduction « de plein droit à son terme, d'une période additionnelle de 5 ans et ainsi de suite de 5 ans en 5 ans si aucune des parties ne donne aux autres un avis écrit de non-renouvellement au moins 18 mois avant la fin de l'entente ou de toute période de renouvellement »;

**Considérant** que la municipalité, après bientôt 10 ans de service de réponse aux appels d'urgence 911 offert par la ville de Lévis, souhaite pouvoir examiner d'autres scénarios de desserte et les offres d'autres fournisseurs de service de réponse aux appels d'urgence afin d'assurer le meilleur service possible à la population ;

**Considérant** que la municipalité juge opportun de signifier à la ville de Lévis un avis de non-renouvellement tel que prévu à l'article 12 de l'entente au terme de la présente période de renouvellement se terminant le 31 décembre 2018;

**Résolution  
2017-101**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu ;

Que le conseil de la municipalité signifie à la ville de Lévis, conformément à l'article 12 de l'entente relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 911, un avis de non-renouvellement de l'entente en vigueur devant se terminer le 31 décembre 2018;

Que copie de la présente soit transmise, tel que prévu à l'entente, à la ville de Lévis, à la MRC de Memphrémagog et à la ville de Magog.

**Adopté à l'unanimité.**

**10 URBANISME**

**10.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mai 2017**

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en mai 2017. Pour la période visée 2 permis de construction ont été émis pour une valeur de 900 000 \$ et 16 permis de rénovation/modification pour une valeur de 551 750 \$. Dans la catégorie garage et piscine 6 permis ont été émis pour une valeur de 39 355 \$ Dans la catégorie diverse 15 permis ont été émis.

**10.2 Contestation de la superficie protégée par droit acquis – 50, rue des Hirondelles, lot 6**

**Considérant que** le propriétaire du 50 des Hirondelles lot 6 a présenté une demande de contestation pour la superficie protégée par droit acquis établie par la municipalité;

**Considérant que** l'article 8.3.2 du règlement de zonage permet au propriétaire de contester la superficie établie par la municipalité en apportant des documents justificatifs;

**Considérant que** le propriétaire souhaite installer une roulotte de 4,17 m par 11,89 m;

**Considérant que** des documents ont été présentés démontrant clairement qu'une roulotte de superficie supérieure était installée sur le terrain, avant l'entrée en vigueur du règlement;

**Considérant que** le comité consultatif en urbanisme a émis un avis favorable;

**Résolution  
2017-102**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'accorder la superficie de 49,58 mètres carrés, plutôt que la superficie établie par la municipalité pour le lot 6 situé au 50, rue des Hirondelles.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.3 Dérogation mineure – au 57, rue Main, lot 4 666 082**

**Considérant que** les responsables de la propriété ont présenté une demande de dérogation mineure pour le lot 4 666 082 et 4 666 082 - partie;

**Considérant qu'**une dérogation mineure peut être accordée pour toutes les dispositions du règlement de lotissement à l'exception de celles qui sont relatives à l'usage, à la densité et dans les zones de contraintes;

**Considérant que** les propriétaires souhaitent relier un lot enclavé à la voie public et ceci sans avoir à affecter de façon importante le lot contigu;

**Considérant que** le lot 4 666 082 - partie aura une largeur de 3,66 mètres alors que la largeur minimale pour un lot non riverain situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau est de 25 mètres;

**Considérant que** le lot résiduel 4 666 082 aura une superficie de 1893,8 m<sup>2</sup>, alors que pour un lot situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, la superficie minimale est fixée à 2000m<sup>2</sup>;

**Considérant que** le lot 4 666 082 possède déjà une profondeur de 50,38 mètres alors que l'exigence est de 60 mètres;

**Considérant qu'**une dérogation mineure permet de régulariser cette situation;

**Considérant** la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins;

**Considérant que** le comité consultatif en urbanisme a émis un avis favorable;

## **Résolution 2017-103**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'accorder la dérogation mineure pour permettre que la façade du lot 4 666 082 - partie soit de 3,66 mètres plutôt que 25 mètres, de permettre au lot 4 666 082 d'avoir une superficie de 1893,8 m<sup>2</sup> plutôt que 2000m<sup>2</sup> et une profondeur de 50,38 mètres plutôt que 60 mètres, tel qu'exigé par le règlement de lotissement. Ces dérogations ont comme but de permettre au lot 4 666 087 d'avoir une façade directement sur la rue

**Adopté à l'unanimité.**

## **10.4 Avis de motion – Règlement 2017-003 modifiant le règlement de lotissement no 98-07 concernant les droits acquis généraux des terrains**

### **Avis de motion – Modification de Règlement de lotissement n° 98-07**

**ATTENDU** que la municipalité de Hatley a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de statuer sur les droits acquis généraux des terrains;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de déterminer les agrandissements ou modifications possibles d'un terrain dérogoire protégé par droits acquis, sous réserve de certaines normes à respecter;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de définir les privilèges au lotissement possibles, compte tenu des exceptions dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, compte tenu des particularités liées à la Loi du cadastre dans un territoire rénové et des particularités liées au lotissement pour fins de copropriété;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable d'exiger une profondeur minimale pour les terrains, dans certains cas spécifiques;

## **Avis de Motion 2017-104**

**AVIS DE MOTION** est donnée par le conseiller Guy Massicotte qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement n° 2017-003 de lotissement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est

remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**Adopté à l'unanimité.**

## **11 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **11.1 Aucun**

## **12 LOISIR ET CULTURE**

### **12.1 Dévoilement conjoint de la Voie des Pionniers**

#### **Résolution 2017-105**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'autoriser un montant de 1 000 \$ afin de permettre à la municipalité de payer sa part au dévoilement conjoint de la Voie des Pionniers qui aura lieu le dimanche 9 juillet en collaboration avec la municipalité du village d'Ayer's Cliff et la ville de Stanstead. Le détail du déroulement de la journée sera annoncé par voie de communiqué et l'ensemble de la population sera invité à y participer.

**Adopté à l'unanimité.**

## **13 FINANCE**

### **13.1 Rapport de délégation de compétence**

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 365,33 \$.

### **13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer**

**Considérant** que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

#### **Résolution 2017-106**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois mai 2017 du chèque 3973 au chèque 4004 pour un montant de 19 414,95 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 7282 au chèque 7348 pour un montant de 151 644,15 \$.

7282	HTCK	Essence voirie	262,03 \$
7283	RIGDSC	Enfouissement, compost & redevance	1 588,11 \$
7284	MARIO SAINT-PIERRE	Frais déplacement & bottes	239,70 \$
7285	LAURENCE GALVIN-	Entretien ménager	554,00 \$
7286	JUSTIN DOYLE	Déplacement déc. 2016 à mai 2017	1 035,38 \$
7287	HYDRO-QUEBEC	Éclairage de rues	331,31 \$
7288	BELL CANADA	Hôtel de ville	225,21 \$
7289	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	65,38 \$
7290	SUZANNE LEPAGE	Traduction pièce de théâtre	500,00 \$
7291	RICHARD LABRECQUE	Remboursement de taxes erreur	280,29 \$
7292	PAULINE DANSEREAU	Rencontre du CCU	30,00 \$
7293	HÉLÈNE DULAC	Rencontre du CCU	30,00 \$
7294	BERNARD MAYRAND	Rencontre du CCU	30,00 \$
7295	HYDRO-QUEBEC	Hôtel de ville	783,47 \$
7296	HYDRO-QUEBEC	Hydro - Caserne, centre band stand	457,89 \$
7297	9067-7295 QUÉBEC (STODDARD)	Chemin Kingscroft et poteau	1 370,51 \$
7298	MRC MEMPHREMAGOG	Maintien inventaire de mai et juin	1 564,00 \$

7299	MINISTERE DES FINANCES	1er versement - Contribution SQ	87 788,00 \$
7300	EXCAVATIONS ROGER	Chemin divers	1 354,39 \$
7301	MINISTRE DU REVENU DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	6 232,09 \$
7302	RECEVEUR GENERAL DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 480,16 \$
7303	GROUPE ENVIRONEX	Analyse d'eau - Balayage des métaux	1 800,50 \$
7304	LES SERVICES EXP INC.	Honoraires Percy et des Ormes	6 898,50 \$
7305	MATERIAUX LÉTOURNEAU	Entretien garage	157,07 \$
7306	VILLE DE MAGOG	Service incendies prévention	278,17 \$
7307	LES ENTREPRISES ROGER	Appel de service commercial	83,93 \$
7308	BELL CANADA	Bell - Hôtel de ville	463,93 \$
7309	SINTRA INC.	Gravier	3 396,45 \$
7310	PIÈCES D'AUTO & CAMION	Gant d'appareilleur	53,09 \$
7311	LA COOP COMPTON	Attache câble, peinture, etc. Reddition Recyc-Québec et vérif.	1 070,20 \$
7312	RAYMOND CHABOT GRANT	2016	5 173,87 \$
7313	LOCATION COATICOOK	Balai mécanique	47,98 \$
7314	SANI-ESTRIE INC.	Contrat récupération - 1 au 31 mai	2 765,08 \$
7315	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	715,48 \$
7316	MARCHE GUY PATRY	Achat conseil	58,32 \$
7317	LA CARTOUCHERIE	Lecture de compteurs	928,06 \$
7318	MICHEL LEBLANC	Castor 2x	163,00 \$
7319	STANLEY & DANY TAYLOR	Compost et Déchets Mai 2017	3 166,01 \$
7320	CHERBOURG SANITAIRE &	Essuie-mains	94,29 \$
7321	MONTY SYLVESTRE	Honoraire - Février 2016 à Mars	701,07 \$
7322	JPL ENTREPRENEUR	Boite au plancher et œil magique	453,35 \$
7323	LA COOP DES CANTONS CENTRE DE PEINTURE	Brosse en fibre	91,36 \$
7324	LAROCHE	Peinture Routière blanche	85,30 \$
7325	BUREAU EN GROS	Classeur	115,36 \$
7326	ANDRÉ MARTEL	Déplacement Réparation poteaux de service & inspection	399,76 \$
7327	LE GROUPE ADE ESTRIE		6 320,76 \$
7328	JUSTIN DOYLE	Remboursement achats	101,11 \$
7329	HOTEL CHÂTEAU LAURIER	Hôtel Château - Justin Doyle	414,10 \$
7330	GARAGE J-F CLICHE INC	Changement de pneus - roulement	156,39 \$
7331	CANEVABEC	Contrat annuel	1 598,15 \$
7332	LAURENCE GALVIN-	Achat entretien	8,78 \$
7333	RECUPERATION L MAILLE	Chevreuil	114,98 \$
7334	CONSTRUCTION GOUDREAU	Nivelage des chemins	2 690,42 \$
7335	LES INSTALLATIONS S. DURAND	Flotte du réservoir d'eau potable	954,29 \$
7336	HUOT	Clé pentagone type marteau	200,73 \$
7337	LISE BOYER	Inscription bibliothèque	10,00 \$
7338	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	12,00 \$
7339	CHANTAL MONTMIGNY	Remplacement chèque perdu	100,00 \$
7340	HYDRO-QUEBEC	Éclairage de rues	342,37 \$
7341	GROUPE ENVIRONEX	Toxicité	712,84 \$
7342	BELL CANADA	Hôtel de ville	224,20 \$
7343	COOP COMPTON	Crochets	41,16 \$
7344	MAG BROOKE	Accessoire pour aqueduc	21,33 \$
7345	MARCHE GUY PATRY	Achat du conseil	27,82 \$
7346	H.T.C.K.	Essence voirie	329,02 \$
7347	PLOMBERIE P MCCLISH	Sortie d'eau patinoire	295,93 \$
7348	LAURENCE GALVIN-	Entretien ménager	605,72 \$

---

151 644,15 \$

**Adopté à l'unanimité.**



### **13.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mai 2017**

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 mai 2017.

## **14 DIVERS**

### **14.1 Aucun**

## **15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande qu'est-ce qui justifie la présence de l'inspecteur en bâtiment à l'assemblée de ce soir. Le maire suppléant précise qu'il y a eu une rencontre avec celui-ci avant l'assemblée et qu'il a décidé de rester pour la rencontre tout simplement.

## **16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par la conseillère Chantal Montminy, il est 20 h 29.

---

Éric Hammal  
Maire suppléant

---

André Martel  
Directeur général/secrétaire-trésorier